

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 29 JANVIER 2018**

Monsieur le Maire fait l'appel nominatif des conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BROLIS Patrick (pouvoir écrit à Mme VANSON Brigitte)
Mme GEHIN Sylvie (pouvoir écrit à Mme HEITZ Céline), Mme PERRIN Jocelyne et M. CLAUDEL Patrick.

Secrétaire de séance : Mme CARTEAUX Dominique, assistée de Thérèse GENET, Secrétaire de Mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rajouter un point supplémentaire non inscrit à l'ordre du jour. Il s'agit du point n° 10 bis « prise en charge des études ANC ».

Le Conseil Municipal, après délibération,

APPROUVE à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour du point n° 10 bis, intitulé « prise en charge des études ANC ».

N° 1/01/2018 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2017 ET CELUI DU 28 DECEMBRE 2017

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu du Conseil municipal du 04 décembre 2017, ni sur celui du 28 décembre 2017. Ces deux comptes rendus sont donc approuvés à l'unanimité.

N° 2/01/2018 VENTE DE TERRAIN COMMUNAL EN FAVEUR DE LA SCI GRANDEMANGE FRERES 88

Par courrier arrivé en mairie le 05 mars 2017, la SCI GRANDEMANGE Frères 88 a sollicité une demande d'achat d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AI n° 268, et des parcelles communales AI n° 269 et n° 270, qui forment une surface contiguë à sa maison.

Le Conseil Municipal, en accord avec les termes de sa délibération du 02 février 2017, et,

. vu l'avis favorable de la commission communale des terrains, réunie le 16 juin 2017,
. vu le classement de ces parcelles en zone AH au Plan Local d'Urbanisme de VENTRON,
. après l'intervention du Cabinet de Géomètres DEMANGE, présentée le 21 décembre 2017, qui a abouti à la création de quatre nouvelles parcelles cadastrales AI 781, AI 782, AI 783 et AI 785,

DECIDE à l'unanimité de vendre à la SCI GRANDEMANGE Frères 88, représentée par M. GRANDEMANGE Phanouel et M. GRANDEMANGE Nathanael co-gérants, domiciliés 3 chemin du Pré Bornier 88310 VENTRON, les parcelles communales suivantes :

Section AI n° 781 d'une superficie de 146 m²,
Section AI n° 782 d'une superficie de 15 m²,
Section AI n° 783 d'une superficie de 17 m²,
Section AI n° 785 d'une superficie de 262 m²
Soit un total de **440 m².**

PRECISE que le prix du m2 est fixé à la somme de 8,00 € HT.

DIT que les frais et taxes de géomètre et de notaire seront à la charge de la SCI GRANDEMANGE Frères 88,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente notarié et les documents relatifs à cette opération.

N° 3/01/2018 RENOUVELLEMENT CONCESSION DE SOURCE SUR TERRAIN COMMUNAL EN FAVEUR DE M. KIENTZY Michel

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la concession de source sur terrain communal, établie au nom de Monsieur Michel KIENTZY, domicilié « 9 chemin des Chauproyes » 88310 VENTRON, est arrivée à expiration. Cette source, située au Rupt du Moulin alimente sa maison d'habitation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que la redevance due par Monsieur KIENTZY Michel doit être calculée de la même façon que les précédentes concessions de sources déjà établies,

DECIDE de renouveler la concession de source sur terrain communal, en faveur de Monsieur KIENTZY Michel, domicilié « 9 chemin des Chauproyes » 88310 VENTRON,

PRECISE que cette concession est établie pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2018,

FIXE la redevance annuelle à verser par l'intéressé à la somme de 87,00 €, suivant le mode de calcul figurant sur l'acte de concession (redevance révisable annuellement).

CHARGE Monsieur le Maire d'établir l'acte de concession et L'AUTORISE à le signer au nom de la commune.

N° 4/01/2018 ACTE DE SOUS TRAITANCE AU MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION ENTREPRISE VALOBOIS CONSTRUCTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le marché de travaux de construction de la station d'épuration a été attribué au groupement d'entreprises OTV MSE.

Cette entreprise présente un sous-traitant : l'Entreprise VALOBOIS CONSTRUCTIONS « 8 Le Clos de la Charme » 88120 VAGNEY ; la nature des prestations sous traitées : chalet d'exploitation, pour un montant maximum hors TVA de 37.500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTTE la déclaration du sous-traitant « Entreprise VALOBOIS CONSTRUCTIONS », ainsi que les conditions de paiement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

N° 5/01/2018 REALISATION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LE PROGRAMME DE TRAVAUX - BUDGET DE L'EAU

Monsieur Jean-François VALDENNAIRE, Adjoint au Maire, prend la parole et donne les montants de travaux du programme d'eau potable, ainsi que le montant des subventions allouées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et le Département des Vosges.

Il est nécessaire de contracter un emprunt pour financer ce programme d'investissement d'un montant de 378.000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour contracter un emprunt à hauteur de 160.000 €.

PRECISE que les conditions de cet emprunt (organisme prêteur, taux, durée, conditions de remboursement) seront revues lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

N° 6/01/2018 PRECISIONS SUR DEMANDE AIDE FINANCIERE DETR EXTENSION DU MUSEE DU TEXTILE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors de la séance du 04 décembre 2017, une demande d'aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) avait été demandée, pour les travaux d'extension du Musée du Textile de VENTRON.

Le montant exact de la dépense totale n'était pas arrêté définitivement.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

PRECISE que le montant des dépenses de l'extension du Musée du Textile de VENTRON, au stade APD, est estimé à la somme de 395.318,62 € HT.

ADOpte cette opération et SOLLICITE une aide financière auprès de l'Etat, de l'Europe, de la Région et du Département, sur un montant de travaux de 395.318,62 Euros HT,

APPROUVE le plan de financement tel qu'il est présenté, selon les diverses subventions escomptées, avec des taux inconnus :

. Subvention de l'Etat au titre de la DETR	158.127,00 €
. Subvention de l'Etat au titre du FNADT	25.000,00 €
. Subvention de l'Europe Programme Leader	25.000,00 €
. Subvention du Conseil Régional	25.000,00 €
. Subvention du Conseil Départemental	43.485,00 €

CHARGE Monsieur le Maire d'établir tous les dossiers de demandes d'aides financières.

N° 7/01/2018 COMMISSION DE TRAVAUX VOIRIE 2018

Monsieur Patrick BROLIS, Adjoint au Maire chargé des travaux, étant absent ce soir, cette question sera revue lors d'un prochain conseil municipal.

N° 8/01/2018 AVIS SUR DEMANDE DE RETRAIT DU SDANC D'UNE COLLECTIVITE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Assainissement non Collectif des Vosges, en date du 22 décembre 2017, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

. la demande de retrait de la commune de CRAINVILLERS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

SE PRONONCE à l'unanimité, pour le retrait de la commune de CRAINVILLERS, au Syndicat Départemental d'Assainissement non Collectif des Vosges.

N° 9/01/2018 PARTICIPATION FINANCIERE 2018 A L'ASSOCIATION DE DEFENSE DE LA MATERNITE DE REMIREMONT

Madame VANSON Brigitte, Adjointe au Maire, précise qu'un échange a eu lieu avec le Ministère l' Agence Régionale de Santé (ARS), avec Monsieur le Député des Vosges, et Monsieur le Président du Conseil Départemental et que la Maternité de REMIREMONT ne sera pas fermée pour l'instant.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de renouveler son adhésion à l'ADEMAT - Association de Défense de la Maternité de REMIREMONT – pour l'année 2018,

DONNE SON ACCORD pour participer financièrement à la somme de 20,00 € pour l'année 2018.

N° 10/01/2018 ENCOURAGEMENT FINANCIER AUX CHAMPIONS SPORTIFS QUI PORTENT HAUT LES COULEURS DE VENTRON

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée communale de voter une prime d'encouragement à un champion de VENTRON qui porte haut les couleurs de la commune. Il s'agit d'Antoine GERARD qui va participer aux Jeux Olympiques 2018 et qui a déjà obtenu de très bons résultats dans d'autres manifestations sportives.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le montant de la prime à verser à M. Antoine GERARD, d'un montant de 1.000 €. Un vote à bulletins secrets se déroule.

Bulletins trouvés dans l'urne : 11 Résultat du vote : 11 voix POUR verser une prime d'encouragement à **Antoine GERARD d'un montant de 1.000 €.**

Ensuite, Monsieur le Maire demande si les conseillers municipaux souhaitent voter un prime d'encouragement à d'autres sportifs. Il convient de scinder « enfant du pays » ou sportif de l'Union Sportive de VENTRON (USV).

Deux sportifs sélectionnés aux jeux olympiques sont issus de l'Union Sportive de Ventron : Clément NOEL, domicilié à LE MENIL et Mme Elise PELLEGRIN, domiciliée à VENTRON, sous les couleurs de Malte.

Un second vote à bulletins secrets se déroule. 11 bulletins trouvés dans l'urne.

Résultat du vote :

Prime d'un montant de **500 € en faveur de M. Clément NOEL** (10 voix pour et 1
Prime d'un montant de **500 € en faveur de Mme Elise PELLEGRIN**) 1 bulletin blanc.

Le Conseil Municipal,

CHARGE le Maire de donner suite à cette décision de versement d'encouragements financiers en faveur des trois champions cités ci-dessus.

N° 10 Bis/01/2018 PRISE EN CHARGE DES ETUDES DU PROGRAMME DE REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Monsieur Jean-François VALDENNAIRE, Adjoint au Maire, donne l'historique du 2^{ème} programme de réhabilitation des travaux d'assainissement non collectifs prévus sur la commune. Au cours du mois de juin 2017, une réunion s'est déroulée à la Mairie de VENTRON avec les personnes intéressées par la réhabilitation de l'ANC de leur maison, en présence de plusieurs intervenants extérieurs.

Une convention a été signée individuellement entre la commune de VENTRON et chaque personne intéressée par ce programme de réhabilitation.

Or, étant donné que la commune de VENTRON n'est pas située dans un secteur prioritaire, aucune certitude n'existe pour les aides liées aux travaux de réhabilitation.

La seule certitude réside, pour les dossiers de la commune de Ventron, dans le taux de 70% attribué aux études.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux que la commune de VENTRON prenne en charge les 30 % restant dans l'hypothèse où l'aide au financement des travaux ne dépasse pas 50 %.

Après délibération, le Conseil Municipal,

ACCEPTTE à l'unanimité de prendre en charge les 30 % des études du programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (2^{ème} programme).

N° 11/01/2018 QUESTIONS DIVERSES

A – Monsieur le Maire lit le courrier de la famille DESMIDT, propriétaires de l'Hôtel des Bruyères à VENTRON, transmis en Mairie le 18 décembre 2017. Il y est question des odeurs désagréables dégagées par la station d'épuration au cours de l'été 2016 et surtout lors de l'été 2017 ; ces nuisances olfactives entraînent des désagréments sur la santé et portent préjudice à leur établissement... En compensation, ils demandent que le branchement de cet établissement soit pris en charge par la commune ainsi que le montant de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire lit la réponse qu'il a adressée à MM. DESMIDT le 11 janvier 2018.

Le Conseil municipal,

PREND NOTE qu'avant de délibérer ce soir, des devis seront demandés concernant le projet de raccordement de cet établissement hôtelier au réseau d'assainissement communal. Cette question sera revue lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

B - Lecture est donnée du courrier de remerciements transmis par l'ADAVIE au sujet de la subvention d'un montant de 50 €, allouée en 2017 par la commune de VENTRON.

INFORMATIONS DIVERSES

Ensuite, Madame VANSON Brigitte, Adjointe au Maire, présente le livret « Mémo Séniors » rédigé en liaison avec le Département des Vosges et la CARSAT. C'est une démarche du Pays de REMIREMONT. Quelques exemplaires sont distribués aux conseillers municipaux.

Madame VANSON Brigitte informe également l'assemblée communale qu'une réunion du Conseil d'Ecole de VENTRON se déroulera le 20 février 2018, au sujet des rythmes scolaires.

Une réunion au sujet des transports scolaires, en liaison avec la Région Grand Est, aura lieu au Collège de CORNIMONT, le vendredi 09 février 2018.

Pour terminer la séance, Monsieur le Maire informe que les travaux sur le réseau d'eau potable ont démarré au Daval de VENTRON.

Ensuite, la parole est donnée à une personne du public (M. JEANDEL Pascal), au sujet de la demande de classement de la commune de VENTRON en « commune classée tourisme ».

La séance est levée à 21 heures 05.

Fait à VENTRON, le 05 février 2018

Le Maire,

JC DOUSTEYSSIER